

PARTIE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Article 1 – Objet et Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de services proposées par l'entreprise individuelle **Spirit Dog 71** (représentée par M. Régis Capa), notamment :

- L'éducation et la rééducation canine (séances individuelles ou cours collectifs).
- Les bilans comportementaux et le suivi personnalisé.
- L'encadrement, le coaching et l'organisation d'activités physiques et sportives canines (*Dog Running, Canicross, Cani-Rando, agility*).

Toute réservation ou souscription à une prestation vaut acceptation sans réserve des présentes CGV et du Règlement Intérieur.

Article 2 – Conditions d'Admission de l'Animal

Pour être admis à toute prestation ou activité dispensée par Spirit Dog 71, l'animal doit impérativement répondre aux exigences suivantes :

1. **Identification** : Être identifié par puce électronique ou tatouage lisible.
2. **Santé & Vaccination** : Être à jour des vaccins obligatoires (CHPL). Le vaccin contre la toux du chenil est fortement conseillé pour les activités de groupe.
3. **Assurance** : Être couvert par l'assurance Responsabilité Civile (RC Vie Privée) de son propriétaire.
4. **Chiens de catégories 1 et 2** : Être en règle avec la législation en vigueur (permis de détention, assurance spécifique, évaluation comportementale). L'éducateur se réserve le droit d'exiger le port de la muselière selon le profil comportemental et l'environnement.

Article 3 – Tarifs et Modalités de Paiement

Les tarifs sont édictés en Euros (€) TTC. *TVA non applicable, art. 293 B du CGI* (statut micro-entreprise). Le barème tarifaire est consultable sur le site web ou sur simple demande.

Le règlement s'effectue au plus tard le jour de la prestation (espèces, chèque ou carte bancaire). Pour les forfaits multi-séances, l'intégralité du paiement est due au démarrage de la première séance (possibilité d'échelonnement convenu au préalable).

Article 4 – Annulation, Retards et Modification de Séance

- **Du fait du client** : Toute annulation ou demande de report intervenant moins de **24 heures** avant le début de la séance entraîne le paiement intégral de celle-ci (séance décomptée du forfait), sauf cas de force majeure justifié.
- **Du fait de l'éducateur** : Spirit Dog 71 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance en cas de conditions météorologiques extrêmes (canicule > 20°C pour les activités sportives, orage violent, neige/verglas) ou pour raison de santé. La séance sera reportée sans frais.

Article 5 – Responsabilité et Assurances

- **Responsabilité Professionnelle** : Spirit Dog 71 a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les risques liés à l'exercice de ses activités d'éducateur canin et d'encadrement sportif.
- **Responsabilité du propriétaire** : Le propriétaire demeure le gardien juridique de son animal pendant toute la durée de la prestation (article 1243 du Code civil). Il demeure civilement responsable de tout dommage matériel ou corporel causé par son chien à des tiers, à d'autres chiens ou à l'éducateur, sauf faute avérée et exclusive de ce dernier.

Article 6 – Droit à l'Image & Données Personnelles

Des photographies ou vidéos peuvent être prises durant les cours et activités sportives pour la communication de Spirit Dog 71 (site internet, réseaux sociaux). Le client peut s'y opposer à tout moment par simple notification écrite. Les données personnelles collectées sont strictement confidentielles et réservées à la gestion administrative de la clientèle (RGPD).

Article 7 – Litiges et Médiation de la Consommation

En cas de réclamation, le client s'adresse en priorité à Spirit Dog 71 afin d'envisager une résolution amiable. Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige non résolu.

Article 1 – Matériel et Équipements autorisés

Domaine d'activité	Matériel Obligatoire Autorisé	Matériel Strictement Interdit Banni
Éducation Canine & Cours Collectifs	• Collier plat en cuir/nylon attache boucle type ceinture • Harnais ergonomique (non entravant) • Laisse fixe (1,5m à 2m) • Friandises & sacs à déjection	• Colliers d'étranglement ou à pics • Colliers électriques / d'aversion • Harnais anti-traction bloquant les épaules • Laises à enrouleur (Flexi) en groupe
Dog Running / Canicross / Cani-Rando	(peut être fourni par spirit dog71 nous consulter) Chien : Harnais de traction dégageant les épaules (short/long harness) • Liaison : Ligne de trait avec amortisseur (< 2m en extension) • Humain : Ceinture ou baudrier de canicross	• Traction sur collier plat STRICTEMENT INTERDITE • Course avec laisse tenue à la main (risque de chute/blessure) • Matériel vétuste ou inadapté à la morphologie

Article 2 – Aptitude Physique et Santé des Duos (Sports Canins)

- **Âge minimal du chien** : L'activité de *Dog Running / Canicross* en traction est exclusivement réservée aux chiens âgés d'au moins **12 mois** (croissance osseuse et articulaire achevée). Une validation préalable est requise pour les races à croissance lente.
- **Certificat & État de santé** : Le propriétaire atteste sur l'honneur que son chien ne présente aucune contre-indication médicale (affections cardiaques, articulaires, respiratoires ou dermatologiques). De même, le conducteur humain si il participe doit être en condition physique adaptée.

Seuil Météorologique & Risque Thermique : L'intervenant se réserve le droit d'adapter le parcours, de réduire l'allure ou d'annuler la session si la température extérieure dépasse **20°C** afin d'éviter tout coup de chaleur.

Article 3 – Règles de Sécurité et de Savoir-Vivre en Groupe

- **Distances de Sécurité** : Une distance minimale de **2 mètres** doit être conservée entre chaque duo lors des rassemblements, départs et arrêts afin de prévenir le stress et les interactions non contrôlées.
- **Procédure de Dépassement en Course** : Les dépassements s'effectuent uniquement après avertissement vocal clair ("Attention, je double à gauche/droite"). Le duo dépassé doit se ranger et maintenir son chien près de soi.
- **Chiens de Catégorie 1 et 2** : L'intégration dans les groupes est soumise à une évaluation comportementale préalable. Le port d'une muselière adaptée (permettant le halètement et la prise d'eau) est obligatoire conformément aux réglementations légales.
- **Propreté & Civisme** : Le propriétaire s'assure que son chien a accompli ses besoins avant le départ. Le ramassage des déjections est obligatoire sur la voie publique comme sur les sentiers naturels.

ATTESTATION D'ACCEPTATION & ENGAGEMENT DU CLIENT

Je soussigné(e) M. / Mme :

Propriétaire du chien (Nom / Race / Âge) :

Numéro d'identification (Puce / Tatouage) :

✓ Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies concernant la santé et la vaccination de mon animal.

✓ Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des **Conditions Générales de Vente** et du **Règlement Intérieur** de l'entreprise **Spirit Dog 71** et en accepter le respect sans réserve.

Fait à :

Le :

Signature du client

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")